

SÉLECTION ET SPÉCIFICATIONS

Type générique	Époxy appliqué directement sur le métal, à haute teneur en solides
Description	Le Carboguard 901 FC est un époxy à deux composants durci à l'amine, sans solvant, formulé pour être utilisé comme revêtement extérieur appliqué directement sur le métal. Il offre une excellente résistance aux produits chimiques et à la corrosion. Particulièrement apprécié par les ateliers de fabrication pour ses temps de « séchage pour manipulation » très courts.
Caractéristiques	Revêtement monocouche pour protéger les équipements, la tuyauterie, les structures d'acier et les réservoirs exposés à des produits agressifs et/ou à un service abusif.
Couleur	Gris, noir, blanc et autres couleurs disponibles, sur commande de quantité minimale.
Fini	Brillant
Apprêt	Aucun requis.
Profil de profondeur	Au moins 2,0 à 3,5 mils (comparateur visuel) ou *** (ruban réplique Testex)
Texture du profil	Acéré, angulaire et dense (vu au microscope)
Épaisseur de feuil sec	102 - 152 microns (4 - 6 mils) par couche
Utilisations typiques	Revêtement monocouche pour protéger les équipements, la tuyauterie, les structures d'acier et les réservoirs exposés à des produits agressifs et/ou à un service abusif. Limites de température à sec
Teneur en solides	Par volume 100% +/- 2%
Taux de couverture théorique	39.4 m ² /l à 25 microns (1604 pi ² /gal à 1.0 mils) 9.8 m ² /l à 100 microns (401 pi ² /gal à 4.0 mils) 6.6 m ² /l à 150 microns (267 pi ² /gal à 6.0 mils) Tenir compte des pertes lors du mélange et de l'application.
Couches de finition	Non recommandé

PRÉPARATION DES SURFACES D'APPLICATION

Directives générales | Suivre les directives NACE 3/SSPC-SP 6 (Grenaillage commercial)

MÉLANGE ET DILUTION

Dilution	Aucun requis.
Proportion	1:1 en volume
Durée de vie du mélange	15 minutes à 25 °C (77 °F)

Carboguard 901 FC

FICHE PRODUIT



DIRECTIVES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT

Des directives générales relatives à l'équipement, pour l'application de ce produit, sont fournies ci-dessous. Il peut être nécessaire de modifier ces directives en fonction des conditions du chantier pour obtenir les résultats souhaités.

Pulvérisation (directives générales)	Pompe avec taux de compression de 45:1 et orifice de 0,017 à 0,019 po de diamètre (617 à 619) pour buse de pistolet de pulvérisation sans air, avec pression liquide minimum recommandée de 2800 psi au niveau de la buse pour assurer une pulvérisation adéquate. Un pinceau de peintre peut être utilisé pour les retouches de feuil humide et autres petites réparations.
---	--

DURÉE DE DURCISSEMENT

Temp. de surface	Durci	Couche suivante	Sec au toucher	Non collant
25°C (77°F)	10 heures	12 heures	2 heures	5 heures

Remarque : couche suivante dans les 24 heures à 25 °C (77 °F)

NETTOYAGE ET SÉCURITÉ

Nettoyage | Diluant n° 76 ou acétone

Sécurité | Consulter la fiche de données de sécurité du produit pour les directives de manipulation, de nettoyage et d'élimination du produit, et pour l'utilisation des équipements de protection individuelle. Faire circuler suffisamment d'air pour maintenir l'environnement de travail en dessous des seuils PEL/TLV. Appliquer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux (OSHA).

EMBALLAGE, MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Durée de conservation | 24 mois

**Point d'éclair
(Setaflash)** | Partie A : 79 °C (174 °F)
Partie B : 110 °C (230 °F)

GARANTIE

Au meilleur de nos connaissances, les données techniques contenues dans le présent document sont véridiques et exactes à la date de leur publication et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les utilisateurs doivent contacter la société Carboline pour vérifier la conformité du produit avant de l'installer ou de passer commande. Aucune garantie de précision n'est expresse ou implicite. Nous garantissons que nos produits sont conformes au contrôle qualité de Carboline. Nous n'assumons aucune responsabilité pour la couverture, la performance ou les blessures liées à l'utilisation. La responsabilité, le cas échéant, est limitée au remplacement des produits. AUCUNE AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE N'EST DONNÉE PAR CARBOLINE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, STATUTAIRE, EN VERTU DE LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS À CARACTÈRE COMMERCIAL ET D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE. Toutes les autres marques auxquelles il est fait référence ici sont la propriété de Carboline International Corporation, sauf indication contraire.